

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 28 mai 2020, une réunion du Conseil National de Sécurité qui a examiné la situation sécuritaire nationale et fait le point de la mise en œuvre des diligences du Plan de riposte et de soutien économique.

A cette occasion, le Conseil National de Sécurité a procédé, en outre, à la revue des mesures concernant la maladie à coronavirus (COVID-19). Au terme de cette revue, il a été, notamment, décidé de la prorogation des mesures suivantes jusqu'au dimanche 14 Juin 2020 :

- le maintien de l'état d'urgence,
- le maintien de l'isolement du Grand Abidjan,
- le maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle,
- le maintien de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes.

Fait à Abidjan, le jeudi 28 mai 2020

Pour le Conseil National de Sécurité,

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la
République :
Patrick ACHI

